



FRANKENTHAL-MISSHEIMLE

RESERVE NATURELLE

Résumé du Plan de gestion 2001 -2005

1) Généralités

La Réserve Naturelle du Frankenthal-Missheimle est située au cœur des Hautes-Vosges, sur le versant alsacien du massif du Hohneck en vallée de Munster. Elle s'étend sur une succession de cirques et de cuvettes glaciaires à une altitude comprise entre 690 mètres et 1363 mètres au sommet du Hohneck.

Créée le 19 octobre 1995 et gérée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, elle concerne le ban de Stosswihr, mais trois autres communes y possèdent des forêts. Une quinzaine de propriétés privées sont également situées dans le périmètre de la Réserve Naturelle.

2) Synthèse de l'évaluation patrimoniale

Située dans un secteur très fréquenté (200 000 visiteurs par été au sommet du Hohneck), le territoire de la Réserve Naturelle du Frankenthal-Missheimle englobe des espaces parmi les plus remarquables, sur le plan botanique et paysager, des crêtes du massif vosgien.

En effet, c'est le site :

* qui présente les plus vastes cirques glaciaires des Hautes Vosges encore vierges de tout aménagement lourd (remontées mécaniques, barrages et points de fixation touristiques majeurs) ;

* qui constitue un des espaces les plus remarquables, sur le plan botanique, des crêtes du massif vosgien ;

* qui présente un ensemble de ravins, d'escarpements sauvages et de grands éboulis des plus intéressants ;

* qui abrite des habitats naturels parmi les plus remarquables et les plus représentatifs de la montagne vosgienne ;

* où l'on rencontre encore des forêts subnaturelles et notamment de magnifiques peuplements d'épicéas autochtones et d'érables sycomores ;

* qui abrite des populations d'animaux d'affinités boréaux-alpines (lépidoptères, odonates, certains oiseaux ...).

Les groupements végétaux et les espèces végétales qui caractérisent les tourbières et les cirques glaciaires, constituent les éléments d'intérêt biologique exceptionnels pour la Réserve Naturelle. S'ajoutent à ces milieux d'autres habitats d'intérêt marqués par leurs caractéristiques écologiques. Parmi ceux-ci, on peut noter les pessières autochtones sur substrat tourbeux ou sur éboulis, les chaumes primaires et secondaires et dans une moindre mesure, les érabraies de ravins et les hêtraies subalpines.

3) Unités de gestion et objectifs fondamentaux

Afin de préciser les objectifs fondamentaux de conservation du patrimoine, le territoire de la Réserve Naturelle a été découpé en 15 grandes unités phytoécologiques :

- * les chaumes primaires et secondaires,
- * les hêtraies subalpines,
- * les hêtraies sapinières,
- * les pessières tourbeuses ou sur éboulis,
- * les érabraies d'altitude,
- * les formations arbustives xériques,
- * les tourbières et les surfaces en eau,
- * les formations arbustives et herbacées des cirques glaciaires,
- * les pierriers et les éboulis non végétalisés,
- * les prairies,
- * les peuplements denses de résineux.

Le croisement de ces grandes unités écologiques avec le statut du foncier et les éléments réglementaires permet de proposer la distinction de 7 unités de gestion : les réserves intégrales (forestières ou concernant les formations remarquables des cirques glaciaires), les forêts exploitées, les forêts de transitions (qui intégreront les réserves intégrales à terme), les chaumes primaires, les chaumes secondaires, les prairies montagnardes et les tourbières.

Les intérêts écologiques de ces unités et les objectifs affirmés lors de la mise en place de la Réserve Naturelle, à savoir que la gestion doit assurer la protection des milieux, de la faune et de la flore et prendre en compte le maintien ou la restauration du caractère particulier du massif en veillant à son harmonie avec les sites environnants, ont permis la définition des objectifs fondamentaux de gestion présentés dans le tableau suivant.

Domaines d'intervention	Objectifs fondamentaux	Unités d'application
Conservation du patrimoine de la Réserve Naturelle.	<p>* Maintien du caractère naturel et conservation des écosystèmes climaciques et sub-climaciques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et favoriser un bon fonctionnement des écosystèmes tourbeux et préserver leur fonctionnement hydrologique. - Préserver la dynamique naturelle des forêts subnaturelles. - Préserver la dynamique naturelle des formations végétales spécifiques des cirques glaciaires. - Préserver le caractère naturel des chaumes primaires. <p>* Amélioration de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une sylviculture favorable à la diversité biologique. - Favoriser une gestion des chaumes et des prairies montagnardes favorable à la diversité biologique. <p>* Maintien des espèces relictuelles, rares ou menacées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion conservatoire des espèces relictuelles, rares ou menacées. - Eviter ou minimiser tout dérangement de la faune et toute atteinte à la flore. - Eviter le morcellement des biotopes. 	<p>Unité de réserve intégrale. Unité de chaume primaire. Unité tourbeuse.</p> <p>Unité de forêt exploitée. Unité de forêt de transition. Unité de chaume secondaire. Unité de prairie montagnarde.</p> <p>L'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle.</p>
Gestion de la fréquentation	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accueil dans des conditions d'ambiance « nature ». - Permettre la pratique des activités sportives, de loisirs et touristiques dans le cadre fixé par les dispositions des arrêtés préfectoraux réglementant la pratique des activités sportives, de loisirs et touristiques sur le territoire de la Réserve Naturelle du Frankenthal-Missheimle 	L'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle.
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration de la Réserve Naturelle dans le contexte local. - Faire connaître et comprendre l'intérêt patrimonial de la Réserve Naturelle. - Faire connaître et comprendre les objectifs des opérations de gestion réalisées sur le territoire de la Réserve Naturelle dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion. - Faire connaître la réglementation de la Réserve Naturelle et inciter à son respect. 	L'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle.
Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du site du Frankenthal-Missheimle un lieu d'étude sur la gestion conservatoire des écosystèmes climaciques et sub-climaciques (chaumes primaires, écosystèmes tourbeux, forêts à caractère naturel et végétation des cirques glaciaires) du massif vosgien. - Faire du site du Frankenthal-Missheimle un lieu d'étude sur la gestion de la biodiversité des écosystèmes prairiaux anthropiques (chaumes secondaires et prairies montagnardes) du massif vosgien. - Expérimenter et suivre la mise en application d'une sylviculture qui prenne en compte les intérêts écologiques et la biodiversité. 	L'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle.

4) Objectifs et opérations du plan de gestion

Certaines des unités écologiques de la Réserve peuvent être considérées comme climaciques (tourbières...) ou sub-climaciques car faiblement anthropisées et pas ou très peu évolutives (chaumes primaires, hêtraies d'altitude, forêts de versants escarpés et formations végétales des cirques glaciaires). Elles ne demanderont en principe qu'une gestion légère de type conservatoire. C'est pourquoi, elles ont été classées en réserves intégrales et les seuls travaux qui y sont envisageables sont liés à la sécurité et à l'entretien des chemins et sentiers préexistants. Quelques aménagements ponctuels sont également prévus afin de protéger certains sites particulièrement sensibles des impacts de la fréquentation.

Cette appréciation doit être nuancée sur certains secteurs dégradés (ancienne station de ski de la Côte 1000, carrières...) où des actions volontaristes de génie écologique et de reconstitution des milieux naturels pourront être menées.

Certains milieux anthropogènes qui présentent un intérêt patrimonial non négligeable, comme les chaumes secondaires ou les prairies montagnardes, devront quant à eux continuer à faire l'objet d'une gestion traditionnelle dirigée (pastoralisme, fauche ...) si l'on veut, à terme, assurer leur maintien. Dans ces secteurs, certaines pratiques des propriétaires et usagers (circulation, entretien des bâtiments et de leurs abords...) ainsi que l'entretien courant des chemins et sentiers sont maintenus mais sont encadrés par conventions.

Les forêts facilement accessibles des bas versants de la Réserve continueront à faire l'objet d'une exploitation sylvicole. Toutefois, les peuplements devront être conduits en futaie jardinée ou irrégulière par bouquets en respectant les principes édictés par le décret.

Enfin, certaines forêts, dites « de transition », feront l'objet d'un traitement sylvicole approprié (destiné à assurer la stabilité des peuplements) avant leur classement en réserve intégrale.

Outre ces objectifs et ces opérations de gestion des habitats et de conservation du patrimoine, ce premier plan de gestion de la Réserve Naturelle du Frankenthal-Missheimle comporte également un volet sur la gestion des fréquentations, sur l'accueil, la communication et la pédagogie ainsi que sur la surveillance renforcée du site. A ce niveau, l'information et la sensibilisation des riverains de la Réserve ainsi que des randonneurs et promeneurs qui la fréquentent d'ores et déjà sera privilégiée.

En matière de suivi scientifique et de recherche, l'accent sera mis sur le complément des inventaires (notamment invertébrés et végétaux non phanérogames) et surtout sur la caractérisation et l'étude du fonctionnement de certains milieux naturels remarquables comme les formations des cirques glaciaires, les milieux tourbeux et les forêts non exploitées.